DE DECYLZ PROCES VERBAL DE CONSTAT

TIVA DERX WHITE DOOSE 95, Avenue Lamine Guève

Huiseier de Justine TUOIG BINAIGIT RAMUO BIN

Et, le douze Septembre à 09H 40mn

demeure. demeurant à Yeumbeul Layène Quartier Babacar DIOP élisant domicile en leur propre Thierno BA, Moussa SOW et Nass FALL tous propriétaires des terrains sis à Gadaye A la requête des sieurs Samba GUEYE, Cheikh DIALLO, Souleymane BARRY,

de faits leur porte un préjudice énorme et inçalculable. dans le site le Mardi 7 Août 2012 pour récidiver en achevant leur sale besogne et cet état les fondations édifiées sur les dits terrains sans s'inquiéter et mieux elles sont revenues Ibrahima- Modou DIAGNE et Ibrahima DIOP Seydi sont venus détruire volontairement Mar DIOP - Ibou GUEYE- Samba Daga DIOP - Pathe DIOP - Alioune DIOP Mamadou Ndoye Dipe- Alioune DIOP Moussé nº1- Alioune DIOP Moussé nº1- Baye les personnes dénommées : Samba GUEYE Policier en retraite, Alioune DIOP Dabakhqu'à leur grande surprise à la date du Dimanche 05 Août 2012 dans le mois du ramadan dessus indiquée et avaient commencé à faire des fondations qui étaient presque terminées Lesquels m'ont exposé qu'ils étaient attributaires de terrains sus à l'adresse ci-

SOW, Souleymane BARRY, Thierno BA et d'autres témoins qu'ils ne connaissent pas Qu'au moment des saits étaient présents à titre de témoins les dénommés: Moussa

leur nom.

un Huissier de Justice. Vu la gravité des faits qu'ils se voient obliger de faire constater cet état de faits par

faits énoncés ci-dessus et le tout d'en dresser Procès Verbal. Qu'ils me requièrent de les accompagner sur le site afin de constater la véracité des

DEFERANT A CETTE REQUETE

Tribunaux de Dakar demeurant en ladite ville 95 Avenue Lamine Guèye soussigné; Je, Maître Oumar Tidiane DIOUF Huissier de Justice prés la Cour d'Appel et les

éparpillées ça et là sur les terrains par terre. été volontairement démolies, les briques et les dalles des fondations également démolies J'ai effectivement constaté que les fondations édifiées dans de diverses parcelles ont Me suis rendu à l'adresse indiquée à la date et à l'heure susdites, où étant:

l'amiable mais cela n'a pas abouti erreurs se sont rendues chez les propriétaires dénommés pour trouver un compromis à Après cet état de faits les personnes dénoimmées auteurs connaissant leurs grosses

DONI VCLE

SOUS TOUTHS RESERVES

De tout ce que ci-dessus, j'ai dresse le presen proces verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit, cont le cont est de :